Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Garde week-end et ponts

Par paul29

Bonjour,
J'ai un jugement ou la garde principale est chez la maman.
La communication, malheureusement avec elle est très difficile, voir impossible.

En période scolaire j'ai mon fils les semaines paires 1 Week end sur 2 du vendredi sortie des classes au dimanche soir 19h

Mon jugement dit: que si un jour férié venait à précéder le début du droit de visite et d'hébergement ou à en suivre la fin, celui ci s'exercera sur l'intégralité de la période considérée.
A savoir que le jeudi 18 mai étant férié, mon fils n'aura pas classe le 19 mai puisque son école fait le pont.

J'aurai voulu savoir si légalement j'ai le droit d'avoir mon fils du mercredi soir 17 mai jusqu'au dimanche soir?

j'avoue je suis un peu perdu
Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Au vu du jugement non, puisque celui-ci parle "d'un jour férié [venant] à précéder le début du droit de visite et d'hébergement ou à en suivre la fin".

Le vendredi n'est pas férié, mais chômé. Le résultat concernant l'école est le même, mais pour ce qui est du jugement non.

Pour les prochaines années, il est possible de faire réviser le jugement.

Visiblement pas d'arrangement amiable à espérer, hélas.

Par kang74

Bonjour

Non , il aurait fallu que le jugement parle de jours fériés ET de ponts pour cela puisse être le cas .